



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



COMITE DE MASSIF
DES ALPES

COMMISSION PERMANENTE DU COMITÉ DE MASSIF

Du lundi 13/05/2024

Le Plan stratégique d'Adaptation au Changement Climatique (PACC)

Note méthodologique

Contexte

- **Le changement climatique est en œuvre et s'accélère**
6ème rapport du GIEC (2023) – Rapport annuel du HCC (2023): Hausse des émissions de GES, augmentation de la température globale de 4°C en France d'ici 2100.
- **La montagne est en première ligne face au réchauffement climatique**
MTECT (2024): Fonte des glaciers et hausse des risques naturels / Baisse de l'enneigement et aléas météorologiques/ Incertitudes autour de la ressource en eau / Ecosystèmes en mutation.
- **Le coût de l'inaction, comparé à celui de l'anticipation, est bien supérieur pour l'action publique.**
- Le Comité de massif des Alpes s'est précocement saisi de cet enjeu en suscitant l'émergence, dès 2007, du programme d'accompagnement commun de l'État et des régions alpines des territoires « Espaces valléens » de diversification touristique multi-saisons.

Dans la loi Climat et Résilience d'août 2021, chapitre V (Adapter les territoires aux effets du dérèglement climatique), l'article 251 insère un nouvel alinéa :

« Il [le comité de massif] élabore un plan stratégique d'adaptation au changement climatique, identifiant notamment les voies de diversification des activités économiques et touristiques face à l'augmentation du niveau moyen des températures en zones de montagne. ».

L'inscription des PACC de massif dans la loi ne fait pour l'instant l'objet d'aucun décret d'application et n'est assortie ni de délai, ni de cadrage ou d'instruction aux préfets coordonnateurs de massif.

- Une opportunité pour chaque Comité de massif de créer un plan sur mesure.
Lors de son installation, le 11 mars dernier, les membres de la nouvelle mandature du Comité de massif des Alpes ont donc acté cette élaboration au titre des travaux prioritaires de sa « feuille de route ».



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



COMITE DE MASSIF
DES ALPES

Finalité du PACC alpin

- ⇒ La commission permanente valide les trois finalités (complémentaires à l'injonction réglementaire) suivantes du PACC alpin :
- **Déclinaison opérationnelle du schéma de massif**
Le schéma de massif révisé en 2020 avait déjà identifié l'adaptation au changement climatique comme l'une de ses priorités ; Le PACC se concevra comme **une déclinaison opérationnelle des orientations du Schéma** sur les thèmes affectés par le changement climatique. Il recensera des actions, existantes ou nouvelles, à mener, assorties d'objectifs et indicateurs en matière d'adaptation. Il pourra ainsi faciliter les travaux du Comité tant en matière d'élaboration de motions que de prise d'avis lors des consultations (grille de lecture).
- **Orientation des dispositifs de financement publics**
Il permettra par ailleurs d'adapter les critères d'éligibilité et de soutien des acteurs publics aux projets sollicitant des financements publics de l'actuelle programmation (2021-2027) et de préparer la prochaine contractualisation (post 2027).
- **Boîte à outils et bonnes pratiques**
Il constituera, enfin, une boîte à outils et bonnes pratiques pour inspirer les acteurs et territoires dans leur adaptation, notamment pour élaborer une méthodologie commune d'habitabilité du territoire.

Méthode d'élaboration proposée pour les Alpes

1 - Avoir un champ lexical partagé :

« De quoi parle-t-on ? »

- Changement climatique
- Planification stratégique
- Atténuation
- Adaptation
- Diversification
- Résilience
- Transition

➔ **Les membres de la commission permanente valident ce champ lexical partagé et l'utilisation des concepts dans le cadre de l'élaboration du PACC. Il est toutefois demandé de le compléter avec la notion de « sobriété », de ne pas retenir la notion**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



COMITE DE MASSIF
DES ALPES

de « résilience » et d'approfondir la notion d'habitabilité ou de « capacité de charge d'un territoire ».

2 - Travailler à partir des documents et démarches en vigueur :

- [Plan Climat 2.0](#) de la Convention Alpine
- Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) 3 (en construction), dont les PACC de massif pourraient constituer le volet montagnes
- Le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique ([PBACC](#)) Rhône-Méditerranée
- Schéma interrégional du massif des Alpes
- SRADDET ([AURA](#) & [PACA](#))
- Les COP régionales de la planification écologique

3- Conditions de réussite pour l'élaboration de ce plan :

- Le PACC permettra de proposer des **objectifs à atteindre à un ou plusieurs horizons temporels à définir (2030, 2040, 2050) et donc des actions à mener assorties d'indicateurs** de suivi et d'évaluation qui mettront en responsabilité les acteurs concernés. Il comprendra ainsi une **dimension prospective dans sa méthodologie d'élaboration, pour travailler sur les nouveaux récits et imaginaires d'habitabilité des territoires du massif des Alpes compatibles avec les enjeux d'adaptation**. Il fera appel en ce sens aux **dimensions culturelles et représentations humaines du massif alpin**.
- Les objectifs croiseront une **approche sectorielle**, en utilisant les thèmes déjà identifiés dans le SIMA (forêt, eau, agropastoralisme et économie, risques, mobilités...), et **une approche territoriale par typologie d'espaces, notamment des Espaces valléens**. La typologie des territoires permettra de **dresser des trajectoires différenciées** sur la base de la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) établie à l'échelle nationale.
- S'appuyer sur le monde de la recherche (GREC, INRAE, I4CE, OFD, ONERC...): (re)créer un "**conseil scientifique du Comité de massif**" pour accompagner les travaux.
- S'appuyer sur les initiatives des acteurs et territoires du massif des Alpes en matière d'adaptation et les mobilisations dans l'élaboration du PACC.
- Mobiliser les commissions et les groupes de travail du Comité de massif.
- Définir un **calendrier soutenable et crédible de réalisation** : validation de la méthode et des moyens d'ici à l'été 2024, point d'étape (V0) à fin 2024, finalisation pour le printemps/été 2025.

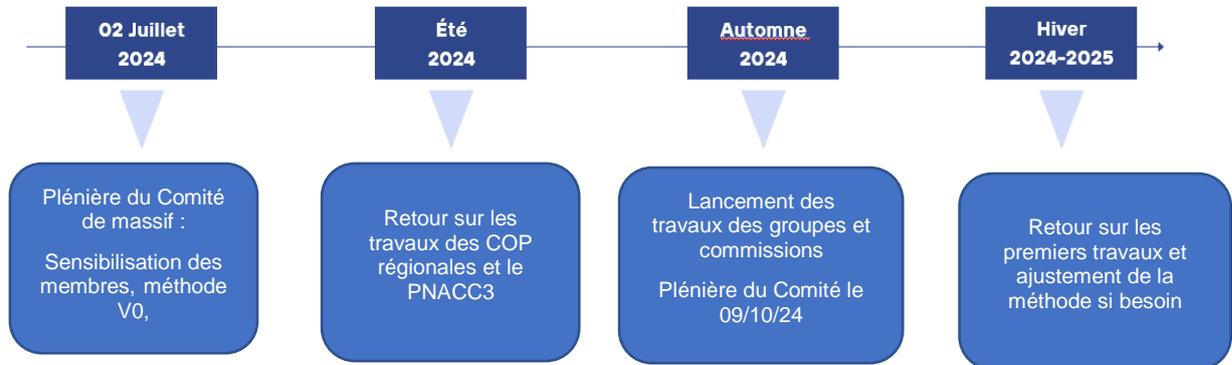


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



COMITE DE MASSIF
DES ALPES



Suites attendues pour la réunion de la commission permanente du 17 juin :

- chaque membre de la CP identifie les démarches (déjà en cours d'élaboration et/ou mises en œuvre) d'adaptation au changement climatique sur son territoire ou au sein de l'instance qu'il représente,
- le commissariat de massif met en évidence les éléments du schéma de massif (SIMA) qui mériteraient d'être déclinés de façon opérationnelle en matière d'adaptation au changement climatique.